

Foire aux questions – Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

1. Qu'est-ce qu'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SGSST)?

Le SGSST est le cadre général dans lequel s'inscrivent l'établissement, la mise en œuvre et la tenue à jour d'un système dont l'objectif est d'améliorer la santé et la sécurité au travail (SST), d'éliminer les dangers et de minimaliser les risques pour la SST, de tirer parti des occasions en matière de SST et de remédier aux problèmes de non-conformité associés aux activités connexes.

2. Sur quoi le système de gestion repose-t-il?

Le SGSST s'appuie sur la norme ISO/CSA Z45001, qui spécifie les exigences et fournit des lignes directrices pour permettre aux organisations d'offrir des lieux de travail sûrs et sains par la prévention des traumatismes et des pathologies liés au travail, et par l'amélioration proactive de leur rendement en matière de SST.

3. Notre lieu de travail semble sain et sûr. Pourquoi un SGSST est-il nécessaire?

Le système de gestion est le résultat d'un processus d'examen approfondi et représente pour l'Université une occasion de devenir un modèle en matière de santé et de sécurité au travail dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Il nous permet de structurer notre programme de santé et de sécurité, en plus de nous offrir la possibilité d'obtenir une reconnaissance à l'échelle de la province et l'accréditation du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

4. Quelle est la place du règlement sur la santé et la sécurité au travail dans le SGSST?

Le règlement sur la SST est à la fois « au-dessus » et « en dehors » du système de gestion. Il établit l'engagement et l'orientation de l'Université, et il est approuvé par la haute direction. Le règlement est le document de niveau le plus élevé (niveau 1).

5. Que comprend le système de gestion?

Le SGSST comprend plusieurs niveaux de documentation.

- **Niveau 2 : Cadre de gouvernance – Description du fonctionnement du système de gestion** Le cadre établit le modèle opérationnel, notamment les mandats, les responsabilités, la reddition de comptes et la structure de gouvernance, et décrit la structure globale du SGSST. Ce document indique « qui » fait le travail et « où » la SST s'applique.
- **Niveau 3 : Manuels des programmes – Énoncés des attentes et des exigences dans les principaux domaines de risque** Ces documents, qui reposent sur les besoins fonctionnels, énoncent les exigences minimales et les considérations qui doivent être prises en compte par les personnes concernées. En voici quelques-uns :
 - Manuel général du programme de SST
 - Manuel de sécurité en laboratoire
 - Manuel de biosécurité
 - Manuel de radioprotection
- **Niveau 4 : Pratiques recommandées – Lignes directrices spécifiques à une activité** Ces documents contiennent un assemblage de pratiques recommandées par l'industrie, qui contribuent au respect des exigences établies dans les programmes. Les facultés doivent

adopter la pratique recommandée ou élaborer leur propre procédure (document de niveau 5), laquelle doit respecter ou dépasser les exigences du programme. Ces pratiques ne sont établies que pour les processus essentiels et ne contiennent pas d'information générale.

- **Niveau 5 : Aides au travail – Soutien à la mise en œuvre des procédures ou des pratiques recommandées** Les aides au travail (procédures particulières établies par une faculté, formulaires, guides, fiches de sécurité, instructions, etc.) viennent appuyer le SGSST. Ces outils permettent de mettre en œuvre et de consigner des procédures et des pratiques tout en offrant aux utilisatrices et utilisateurs une approche guidée.

6. Qu'en est-il des versions antérieures ou archivées des documents SST?

Dans le cadre de la mise en œuvre du SGSST, d'anciennes versions de programmes, de procédures, de lignes directrices et de ressources seront archivées indéfiniment. Ces changements seront communiqués au moment du déploiement du SGSST.

7. Quel est le plan de déploiement?

Un plan de mise en œuvre sur 18 mois a été élaboré pour permettre un déploiement progressif et méthodique de chaque phase. Les communications, les ressources de soutien et les activités de gestion du changement ont été planifiées, et des responsables ont été choisis dans les facultés et les services pour soutenir et pérenniser le changement.

8. Quelles sont les attentes à mon égard?

L'équipe de santé et de sécurité au travail de l'Université a besoin de la collaboration de chacune et chacun pour instaurer cette importante initiative. Voici les mesures les plus importantes à prendre pour soutenir le déploiement du SGSST :

- Lire, comprendre et appliquer le [Règlement 77](#).
- Connaître, comprendre et exercer [son rôle et ses responsabilités](#) en matière de santé et de sécurité.
- Montrer la voie à suivre et promouvoir la santé et la sécurité dans sa faculté ou son service.